



Commune de OUISTREHAM

Réf. Secrétariat Général
secretariat.general@ville-ouistreham.fr
www.ouistreham.fr

Hôtel de Ville – Place A. Lemarignier
14150 Ouistreham
Tél.02.31.97.73.25 – Fax.02.31.97.73.39
www.ouistreham-rivabella.fr

Application agréée E-legalite.com
Précision du maire prise en compte

99_AU-014-211404884-20240222-D2024_11-AU

au titre de sa 26^e délégation :
Demande de subvention pour le financement de travaux, opérations
d'investissement et achat d'équipement

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET D'EXTENSION DU SKATEPARK

Au titre du Contrat de Territoire

LE MAIRE DE OUISTREHAM,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-22 et 23, L1614-10 et R1614-75 à 95 ;

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 modifiée accordant délégation au maire pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions de nature à contribuer au financement de travaux et de toute opération d'investissement et à l'achat de tout équipement subventionnable ;

VU la délibération n°DEL20230313-18 en date du 13 mars 2023 validant le projet d'extension du skatepark avec la création d'un bowl et d'une aire de jeux inclusive ;

VU la délibération n°DEL20230612-07 en date du 12 juin 2023 validant l'autorisation de programme pour l'extension du skatepark avec la construction d'un bowl et de jeux inclusifs (AP23-2) ;

CONSIDERANT que ce projet comporte les critères utiles et nécessaires à la participation financière d'autres collectivités publiques ;

CONSIDERANT les dossiers constitués dans le cadre de ce projet aux fins d'obtenir des fonds pour aider au financement du programme ;

CONSIDERANT qu'il appartient au maire de Ouistreham, dans le cadre de ses délégations, de solliciter toute aide ou subvention pour contribuer au financement du programme ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

La commune de OUISTREHAM sollicite une subvention auprès du Département du Calvados au titre du Contrat de Territoire, dans le cadre du projet d'extension du SKATEPARK avec construction d'un BOWL et de jeux inclusifs :

ARTICLE 2 :

Les dépenses envisagées pour l'extension du SKATEPARK et la construction d'un bowl et de jeux inclusifs seront à inscrire au budget communal dans le cadre d'une opération programmée sur plusieurs années, pour une livraison prévue en 2024, sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES (montant €HT)		RECETTES (montant €HT)		
Etudes préalables (études de sol)	5 500 €			
Maîtrise d'œuvre	36.000 €	Département du Calvados – Contrat de territoire	40%	161.088 €
Travaux – bowl et piste d'initiation et d'apprentissage	322.000 €	Autofinancement	60%	241.631 €
Travaux – jeux inclusifs	39.219 €			
TOTAL	402.719 €	TOTAL	100%	402.719 €

ARTICLE 3 :

La présente décision sera :

- Transmise pour information/application au Service de gestion comptable – DDFIP - de Caen, à Monsieur le Maire-adjoint délégué aux finances, Madame la Directrice du Pôle Finances, au service instructeur et au partenaire institutionnel concerné ;
- Insérée au Registre des délibérations ;
- Certifiée exécutoire du fait de
 - ✓ sa transmission en préfecture le
 - ✓ sa publication sur les sites communaux www.ouistreham-rivabella.fr et <http://ouistreham.e-legalite.com/> le



Fait à Ouistreham, le 22 février 2024

Le Maire
Romain BAIL